

Groupe de travail « pêche loisir »

Mercredi 19 novembre 2008 – Salle Guillaume Normant – PNMI – Le Conquet

Pointe des renards
29217 LE CONQUET
Tél. 02 98 44 17 00
Fax 02 98 46 20 66

Présents (par ordre de présence autour de la table) : Elodie Maison (AAMP*), Ronan Godfrin (PPMI), Franck Ripault (CBE*), Paul Marec (Comité départemental FFESSM*), Jean Marie Carré (Commission environnement FNPSA*), Gislain Guillou (ligue de Bretagne FNPSA*), Pascal Kervisic (APRI*), Jacques Cornec (FFPM*), Jean Pierre Pappe (Iroise Sports Sous Marins), Erwan L'hostis (APPK*), Nicolas Job (ASCI Ifremer*), Dominique Fleury (APPK* / ASCI Ifremer*), Stéphane Andry (APPK*), Daniel Cloastre (Association des Plaisanciers du Dellec/Dellec Plongée), Jean Yves Boulic (APAB*/FNPPSF*-CA 29), Paul Vinay (FNPPSF*), Gérard Bourgault (APPC*), Yves Guillou (Association du Moulin Blanc), Philippe Gredat (PNMI*) * Voir liste des abréviations.

Le parc a été créé par décret du 27 septembre 2007, et rentre actuellement dans sa phase opérationnelle.

Rappel objectif de la réunion : préparation du plan de gestion du PNMI.

Réflexions à partir de 2 orientations :

- Exploitation durable des ressources halieutiques
- Développement durable des activités touristiques, nautiques, et de loisirs compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

Parmi les présents, participent au Conseil de gestion du Parc Marin : Jacques Cornec (FFPM), Paul Marec (FFESSM), Paul Vinay (FNPPSF).

Méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion

- Présentation par Philippe Gredat de la méthodologie de travail pour l'élaboration du plan de gestion = groupes de travail + commissions thématiques + bureau + information du public + présentation du projet de plan de gestion au Conseil de Gestion.
Cette démarche a été validée par le Conseil de Gestion lors de la réunion du 23 septembre 2008.
Le plan de gestion sera valable une quinzaine d'années.
- Jean Marie Carré souhaite connaître de quelle manière va être engagé ce travail : A nouveau une phase d'étude ? Intégration des données existantes ?
- Philippe Gredat précise qu'il est nécessaire de réaliser un état initial qui servira de référence, et permettra de suivre l'évolution des ressources, des pratiques, des impacts sur le milieu, à partir d'indicateurs sélectionnés. Pour cela, nous intégrons les études déjà réalisées, engageons des partenariats avec des organismes susceptibles de fournir des données complémentaires, et serons amenés à engager d'autres études en fonction des besoins.

5. Evaluation de la ressource et des pratiques

- Jean Pierre Pappe indique une étude existante, dans laquelle le prélèvement annuel d'un chasseur sous marin a été estimé à environ 45 kg de poisson. Le chiffre annoncé correspond à la seule pratique des chasseurs qualifiés, et ne peut être généralisé à l'ensemble des pratiquants. Il n'est pas réaliste de considérer que les prélèvements sont donc des 45kg X 7000 pratiquants. Il est nécessaire de faire un meilleur échantillonnage (Considérer le niveau de prélèvement en fonction du niveau de pratique).
- Elodie Maison : Dans le cadre de l'élaboration d'un référentiel pour les mesures de gestion à mettre en œuvre dans les sites Natura 2000 (sur les activités sportives et de loisirs en mer, de pêche professionnelle et de cultures marines), l'Agence des Aires Marines travaille au recensement et à la compilation des expériences et études existantes ((exemple : Port Cros) pour identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces.
- Paul Vinay indique l'étude réalisée par BVA sur le bar. Il relate également la rencontre de la fédération avec l'association des « ligneurs de Bretagne » (250 bateaux), aux cours de laquelle les ligneurs ont estimé une baisse de 40% des prises en 2008 par rapport à 2007. Cela serait du, d'après eux, à une baisse du poisson fourrage (lançons). L'association a demandé une réunion avec Ifremer afin de peser les pertes. Les bolincheurs déclarent par contre une bonne année. Ifremer déclare une ressource stable.
- Cela ne sert à rien de vouloir faire une réglementation supplémentaire si la baisse de ressource est due à un problème de disponibilité de la nourriture.
- Jean Marie Carré indique avoir observé une modification des habitudes des bars, se traduisant par une période de pêche plus courte, avec des « gros coups ». Le poisson aurait été grainé très tard, à noter également la présence de gros bars (de 8 à 15 ans sur le secteur de Ouessant)
- Pour le Collectif Bar Européen, Franck Ripault indique un poisson plus mobile, une absence de poisson fourrage, des différences de température de l'eau. Le lançon n'est pas là. Il est plus régulier sur la chaussée de Sein ou Vers Keller.
- Jean Yves Boulic pose la question « Pourquoi le lançon a disparu ? » Problème de température de l'eau ?, manque de plancton ?, atténuation de la barrière thermique dans le nord??
- Franck Ripault indique qu'Ifremer se tient aux déclarations des professionnels.
- Nicolas Job : Ifremer se base sur les débarquements en criée.
- Gérard Bourgault : Le bar est une ressource qui bouge, il y a lieu d'élargir en dehors de la zone Iroise (différentes populations se déplaçant). Cela peut être observé à travers des campagnes de marquage. Il est important de pouvoir identifier les tendances au delà des limites du parc.
- L'ensemble des participants note la nécessité de mieux comprendre les variations de la ressource, et l'intérêt d'intégrer les observations des pêcheurs de loisir.
- Proposition : mise en place d'un réseau d'observateurs à partir d'un protocole et grilles d'évaluation définies.

- Jacques Cornec : « les pratiques les plus difficiles à évaluer, sont celles des personnes qui ne sont nulle part » (hors des clubs ou associations). On peut, par contre, avoir par l'intermédiaire des clubs et fédérations, des estimations de la quantité moyenne pêchée. Dans le cas de la pêche à pied, il y a peu de données : il y a peut être lieu de faire une enquête de terrain.
- Jacques Cornec est intervenu dans la constitution d'une base de données via une enquête sur la pêche associative et récréative du bar (enregistrement de 25 000 mesures transmises à Ifremer).
- CBE a été également participé à une collecte d'information lors d'une campagne de marquage.
- Paul Vinay précise qu'à partir de l'enquête BVA 2, il sera sans doute possible d'avoir une extrapolation pour le secteur Iroise.
- Elodie Maison fait remarquer que la concertation peut parfois permettre de mieux expliquer les données chiffrées par rapport aux réalités de terrain et observations des usagers, et avoir ainsi une vision plus juste de l'état de la ressource.
- Jean Yves Boulic constate que, globalement sur les 7 dernières années, les prises de bar lors des concours sont stables. La taille a même légèrement augmentée
- Gérard Bourgault se demande si, sur certains secteurs, il n'y a pas un lien entre absence de bars et présence de filets de grande longueur.
- Globalement une grande partie des pratiques ne sont pas réellement identifiées, en particulier les pratiques estivales, Faute de pouvoir clairement les identifier, il est important de sensibiliser aux « bonnes pratiques ».
- Paul Vinay cite l'exemple du guide des bonnes pratiques édité par la FNPPSF et NEF* (10 000 exemplaires), et distribué aux offices de tourisme, centres nautiques, capitaineries....
- Plutôt que chacun édite son document, pourquoi ne pas faire un seul document ?
- Paul Marec propose que l'édition de documents de sensibilisation soit réalisée par le parc marin, car cela correspond tout à fait, à ses missions.
- Paul Vinay rappelle les problèmes de tailles minimum non renseignées cette année (par exemple : la dorade)
- Jacques Cornec indique avoir participé à l'élaboration du tableau des tailles minimales des poissons et autres espèces pour le Affaires Maritimes.
- Jean Marie Carré indique que la taille réglementaire ne reflète pas la réalité biologique, Il faut tenir compte des tailles biologiques pour un bon respect de la ressource.
- Jean Yves Boulic : L'augmentation de la taille du bar par exemple (de 36 à 42 cm) aurait des conséquences pour les ligneurs professionnels avec une baisse de leur chiffre d'affaire. Il est donc impossible de proposer cette mesure.
Par contre, le Parc pourrait encourager la prise en compte de ces tailles biologiques dans un guide de bonne conduite.
Pour mieux sensibiliser, un des vecteurs peut être de passer par les enfants avec des supports adaptés. (Sensibiliser les enfants pour éduquer les parents).
- Chacun est d'accord pour dire que c'est encore plus important de remettre un caillou à l'endroit lors d'une pêche à pied, que prendre un juvénile, car dans ce cas, on détruit 1 habitat.

- Gérard Bourgault : Il est nécessaire d'aller vers les usagers (écoles, touristes...).
- Nicolas Job : Le PNMI doit mettre à disposition des usagers les informations réglementaires.
- Il peut aussi y avoir de l'information dans les boutiques (en particulier vente d'articles de pêche), à l'entrée de plages...etc

- Jean Yves Boulic rappelle que lors de concours de pêche, la Fédération privilégie les critères « taille » par rapport à la quantité. Il faut axer sur l'aspect qualitatif.
- Ronan Godfrin précise que leur association préconise le No Kill.

- Jean Marie Carré interpelle l'assistance sur le poids de la pêche professionnelle dans le Conseil de Gestion.
- Philippe Gredat détaille la constitution du Conseil de gestion. Il y a une large représentation de l'ensemble des acteurs.

- Gérard Bourgault fait remarquer qu'une des 10 orientations du parc est « le soutien de la pêche professionnelle côtière » Est-ce que cela peut entraîner une fréquentation plus importante de la zone côtière, et une hausse des conflits d'usage ?
- Yves Guilloux rappelle les actions de sensibilisation engagées par l'association du Moulin Blanc, et rappelle que les choses ne peuvent se faire que ensemble et dans la concertation.
- Ces mots clé « ensemble et concertation » seront la conclusion de cette réunion.

Liste des abréviations :

AAMP = Agence des Aires Marines Protégées
 APAB = Association des plaisanciers de l'Anse de Bertheaume
 APPC = Association des Plaisanciers du port du Conquet
 APPK = Association des Plaisanciers de Posmoguer / Kerhornou
 APRI = Association des Plaisanciers et Riverains d'Illien
 ASCI Ifremer = Association Sportive et Culturelle de l'Ifremer
 CBE = Collectif Bar Européen
 FFESSM = Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins
 FFPM = Fédération Française des pêcheurs en Mer
 FNPSA = Fédération Nautique de pêche sportive en apnée
 FNPPSF = Fédération Nationale des pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
 NEF = Nautisme en Finistère
 PNMI = Parc Naturel Marin d'Iroise
 PPMI = Pêche Plaisirs en Mer d'Iroise

PG le 21 novembre 2008